

COMPTE-RENDU
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL 04/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Tréminis, s'est réuni, sur la convocation d'Anne-Marie FITOUSSI, Maire, en date du 29/08/2024.

Présents : M. Alain BAILLY, M. Thierry BALAZUN, Mme Anne-Marie FITOUSSI, Mme Isabelle GANNE-FORT, M. Frédéric MELMOUX, M. Hervé ROBIN, M. René VIAL, Mme Véronique WANNECQUE (au point 4 de l'ordre du jour)

Absents : M. Marc LEMOINE, Véronique Wannecque (aux points 1 à 3 de l'ordre du jour)

Secrétaire de Séance : Frédéric MELMOUX

Séance ouverte à 18h05

1/ Remboursement avance de frais

Madame La Maire présente le justificatif d'avance de frais pour l'achat de tuyaux pour la cheminée du refuge du col de la croix, avancés par M. Melmoux Frédéric.

Il s'agit de rembourser un montant 64.14€.

Après discussion Le Conseil Municipal accepte de procéder au remboursement. Unanimité (7 votes)

2/ Poste Agence postale / agent entretien. Modification du tableau des effectifs.

Madame la Maire expose au Conseil Municipal :

L'agent titulaire du poste d'entretien ménager et d'agent de guichet à l'agence postale communale ne peut plus prétendre à une prolongation de sa disponibilité. Il sera donc radié des effectifs puisqu'il ne demande pas sa réintégration.

Il est proposé de supprimer son poste qu'il occupait pour 21h/semaine et créer 2 postes :

- 1 agent pour l'agence postale à 17h30/semaine
- 1 agent pour l'entretien ménager (bâtiments mairie) à 3h30/semaine

La création de ces postes donne lieu à une publication de vacance d'emploi et à un appel à candidature.

Compte-tenu des délais règlementaires il est proposé d'ouvrir le recrutement sur ces postes au le 1er janvier 2025.

Dans l'intervalle, les contrats des agents qui occupent cet emploi actuellement seront renouvelés jusqu'au 31 décembre 2024. Les agents en poste actuellement ont été reçus en entretien et avisés de ces possibilités.

Adopté à l'unanimité des membres présents (7 votes)

3/ Détermination du tarif des lots d'affouage 2024.

Madame la Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de fixer le tarif des d'affouages.

Vu le coût de l'exploitation et du lotissement des bois, opération équilibrée dépenses/recettes peut être réalisée sous réserve de fixer le prix de vente des lots d'affouages à 52.50€ TTC.

Le Conseil Municipal,

- dispose que l'affouage n'a pas vocation à réaliser un bénéfice financier,
- que les coûts d'exploitation et de transport de la coupe affouagère seront couverts si le prix de l'affouage est fixé à 52.5€ TTC répartis comme suit :

- ◆ Transport 11.33€ HT soit 14€ TTC
- ◆ Exploitation 35€HT soit 38.5€ TTC

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents (7 votes) :

- Fixe le prix du M3 d'affouage à 52.5 € TTC pour 2024 ;

- Rappelle que le partage sera effectué par foyer ayant domicile réel et permanent depuis plus de 6 mois, conformément aux dispositions du code forestier, article L145-1 et L145-2 ;
- Rappelle que les lots de sont pas cessibles ;
- Charge et autorise Madame la Maire à signer tous les documents qui s'y rapportent.

4/ Demande de prêt à court terme de 60 000 € à la caisse Régionale de crédit agricole mutuel sud Rhône Alpes

Madame Wannecque Véronique, conseillère municipale s'étant installée avec le public, n'a pas pris part aux précédents votes (point 1 à 3 de l'ordre du jour). Au point 4, après s'être installée à la table du Conseil Municipal elle demande à voter.

Madame La Maire expose que dans l'attente du versement de la subvention du Département de l'Isère, octroyée pour le financement des travaux du réseau d'eau potable de château-bas, réalisés en 2023/2024 il serait nécessaire de recourir à une ligne de trésorerie de 60000€.

Pour rappel la ligne de trésorerie de 200 000€ devait être remboursée en intégralité, au plus tard le 02 septembre 2024. Ce remboursement a bien été réalisé.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de contracter un emprunt de 60 000 EUROS à Court Terme

- * S'engage à créer les ressources nécessaires au remboursement dudit emprunt.
- * S'engage à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.
- * Décide d'autoriser la Maire à négocier ledit prêt aux conditions les plus avantageuses et à signer le contrat de prêt à intervenir.
- * Affirme en outre qu'aucune lettre d'observation de la Chambre Régionale des Comptes ne lui a été adressée et qu'aucun recours devant le Tribunal Administratif ne lui a été notifié.
- * Décide de modifier les prévisions budgétaires comme suit :
 - recettes d'investissement (emprunt – chapitre 16) + 60 000€
 - dépenses d'investissement (emprunt - chapitre 16) + 60 000€

Adopté à 7 votes pour et 1 abstention

Fin de séance, à 18h26

La Maire,

Anne-Marie FITOUSSI